

Liquidation des comptes de l'entreprise Henry

Le Conseil municipal

Après avoir pris connaissance du montant de la retenue effectuée sur le compte de l'entreprise Henry défaillante pour l'achèvement des chantiers de pose de canalisations

Arrête le montant des sommes dues à l'entreprise à 44027476'
Autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 pour la liquidation de ce compte et pour le versement du reliquat des paiements.